

ANNEXE J - GRILLES DES SPÉCIFICATIONS

En vigueur le 5 février 2015	Zone P3-034
USAGES AUTORISÉS*	
GROUPE D'USAGES / C - COMMERCE DE CONSOMMATION ET DE SERVICES	
C1 Services administratif, professionnel et technique	
C6 Loisir et divertissement	
GROUPE D'USAGES / P - PUBLIC	
P4 Équipement de sécurité publique	
P5 Infrastructures et équipements municipaux	
GROUPE D'USAGES / R - RÉCRÉATION D'EXTÉRIEUR	
R1 Activité récréative à faible impact	

USAGES PARTICULIERS
Spécifiquement permis
Spécifiquement interdit
Établissement de résidence principale de la classe d'usages "C3 - Hébergement touristique"

IMPLANTATION ET DIMENSIONS DU BÂTIMENT PRINCIPAL		
Implantation	Norme générale	Normes particulières
Marge de recul avant minimale	10 m	
Marge de recul latérale minimale	5 m	
Marge de recul latérale combinée minimale	-	
Marge de recul arrière minimale	5 m	
Dimensions	Norme générale	Normes particulières
Hauteur minimale	-	
Hauteur maximale	3 étages et 12 m	

AUTRES NORMES PARTICULIÈRES		
Affichage	Type de milieu 3 - Mixte, public et récréatif	
*Pour tout changement ou ajout d'usage, le lot doit être conforme au règlement de lotissement		
Pour un usage de la classe P5 les dispositions de la section 2 du chapitre 16 relatives à l'entreposage extérieur s'applique en fonction du type d'entreposage sur le site.		
RÈGLEMENT NUMÉRO 2014-976 SUR LE ZONAGE DE LA MUNICIPALITÉ DE BOISCHATEL		Zone P3-034